

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-05-29-012

Séance du 25 septembre 2024

Date de convocation : 18 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	R. BERTRAND
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	F. CREVOLA	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne PIRAT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : Retrait de la délibération 2024-05-29-012

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire

Par délibération du 29 mai 2024, le conseil municipal de Montluel approuvait l'attribution d'une subvention à l'association WOODSTOUR, dans le contexte de la fête de la musique, au cœur du quartier de la Maladière, dans le cadre de la politique de la ville et du projet « olympiades et paralympiades ».

Durant l'organisation de l'évènement, les besoins de l'association ont évolué vers une mise à disposition de personnel et de matériel par la Commune, plutôt qu'un besoin financier, initialement prévu par délibération.

Aussi, il convient de procéder au retrait de la délibération d'attribution d'une subvention, celle-ci n'ayant pas été versée.

Considérant l'évolution des besoins de l'association durant l'organisation de l'évènement,

Considérant la mise à disposition de personnel et de matériel par la Commune,

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240925-20240529012reti-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de retirer la délibération 2024-05-29-012 du 29 mai 2024 approuvant l'attribution d'une subvention à l'association WOODSTOUR.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240925-20240529012reti-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024